CCAS DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE PROCÈS-VERBAL DU 08 AVRIL 2024 à 18h00 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présents: Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Renée GUERIN

Sylvie BAS

Absents ayant donné mandat : Sabine DERVIN à Gilbert VARRENNE – Daniel MOUSSERIN à Patricia VILLA – Florence FOREST à Renée GUERIN – Bernard BESSEY à Sylvie BAS – Martine BESSEY à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sylvie BAS

Quorum: 6	Présents : 6	Votants: 11

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, après avoir été convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2023

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1. Bilan chiffré du repas des ainés et des colis
- 2. Point sur le portage des repas
- 3. Prévisions des activités 2024
- 4. Affectation du résultat 2023
- 5. Vote du Compte administratif et du Compte de gestion 2023
- 6. Vote du budget 2024
- 7. Questions diverses

1. BILAN CHIFFRÉ DU REPAS DES AINÉS ET DES COLIS

Grilles dindes de Noël : Bénéfice de 514,52 €.

7 grilles ont été vendues soit 700 € sous déduction de l'achat de 7 dindes pour 185,48 €.

Repas des aînés du 5 décembre 2023 : le coût est de 1 984,43 € (pour 97 personnes).

Colis pour personnes non présentes au repas : le montant est de 444,50 € (pour 5 colis pour 2 personnes et 12 colis pour 1 personne).

Boîtes de chocolats : 10 boîtes ont été portées pour un coût de 76,30 €

M. le Président fait part à l'assemblée des courriers de remerciements reçus en mairie.

2. POINT SUR LE PORTAGE DES REPAS

À ce jour, 13 repas sont portés quotidiennement pour des habitants de la commune.

3. PRÉVISIONS DES ACTIVITÉS 2024

Il est proposé de refaire les plats à emporter, la date est fixée au 6 octobre 2024 ainsi que les grilles de Noël avec des dindes à gagner.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Après reprise des résultats antérieurs, les résultats de clôture sont les suivants :

Comptes d'investissement : 1 880,79 €
Comptes de fonctionnement : 17 601,61 €

Il est ensuite procédé au calcul de l'excédent antérieur, à reporter sur le budget de fonctionnement 2023.

Comme il n'y a pas de reste à réaliser, le résultat positif du compte d'investissement demeure fixé à 1 880,79 €.

L'excédent du compte de fonctionnement peut donc entièrement être reporté sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2024 soit : 17 601,61 €.

5. VOTES DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte administratif est présenté par Mme Chantal PAIRE :

Le budget de fonctionnement s'établit en recette à 12 813,67 € et en dépenses à 44 719,45 €. Le budget d'investissement s'établit en dépenses à 2 248,96 € il n'y a pas de recettes.

M. Le Président quitte la salle pour le vote du Compte administratif. Le Compte administratif du budget CCAS est adopté à l'unanimité des votants.

Compte tenu des chiffres ci-dessus, le résultat du compte de fonctionnement fait apparaître un déficit de 31 905,78 € et celui du compte d'investissement un déficit de 2 248,96 €.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

6. VOTE DU BUDGET 2024

Le budget primitif d'investissement présenté pour 2024 s'élève à 3 268,50 € en recette et dépenses, dont 3 268,50 € de dépenses nouvelles, financées par le prélèvement sur le compte de fonctionnement 2024 pour un montant de 1 000,00 €, du remboursement de TVA pour 387,71 € et de l'excédent d'investissement pour 1 880,79 €.

Ce budget primitif d'investissement 2024 est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif de fonctionnement 2024 présenté s'établit à 21 797,61 € en recettes et dépenses.

Charges à caractère général : 7 600,61 €
Charges de personnel : 250,00 €
Virement à la section d'investissement : 1 000,00 €
Charges de gestion courante : 12 947,00 €

Pour les recettes

Excédent antérieur reporté : 17 601,61 €
Produits des services : 2 796,00 €

- Produits exceptionnels : 1 400,00 €

Ce budget primitif de fonctionnement 2024 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Affiché et publié le 27/06/2024

Le Président, Gilbert VARRENNE La secrétaire de séance, Sylvie BAS

CCAS SAINT ROMAIN LA MOTTE 42640